

**Nous contacter :**

Du lundi au vendredi 8h - 19h / samedi 9h - 12h
Service d'urgence 24h/24 - 7j/7

0 969 3605 06

Prix d'un appel local

Depuis l'étranger : +33 4 93 96 10 82

Nous écrire :

Eau d'Azur - TSA 91114 - 06209 Nice Cedex 3

Réf :	Code contrat REA	Année 23	Code commune NI	n° d'ordre PC212
-------	---------------------	-------------	--------------------	---------------------

Nom du propriétaire/pétitionnaire de la parcelle à desservir : REGIE EAU D'AZUR Adresse de la parcelle à desservir : 333, Promenade des Anglais Commune : NICE Section cadastrale : NW/OA N° de parcelle : 333/334/336/337/498/499 - 3/4/5/6/19P/22/23/24P	Nom du demandeur : METROPOLE PIM Adresse : Affaire suivie par amandine.albrand@nicecotedazur.org
---	--

ATTESTATION DE DESSERTE EN EAU POTABLE

Je soussigné, Florian HINCKER, Responsable du service Maîtrise d'Ouvrage Eau Potable d'EAU d'AZUR, vu la demande du 12/09/2023, concernant un permis de construire n° 0608823S0212 pour la reconstruction d'une station d'épuration, certifie que la propriété ci-dessus :

est riveraine du réseau public de distribution d'eau potable et peut être desservie sur la promenade des Anglais. Le compteur sera obligatoirement installé à proximité immédiate de la canalisation publique, de préférence sur le domaine public en limite de domaine privé et, en cas d'impossibilité, en domaine privé à proximité immédiate de la canalisation publique et de manière accessible depuis le domaine public.

Les travaux à réaliser sont : Branchement (au frais du demandeur), une estimation du coût du branchement sera établie par l'exploitant sur demande du futur abonné.

Cette attestation comprend les prescriptions particulières suivantes :

Une conduite du réseau public de distribution traverse la parcelle. Le pétitionnaire devra impérativement prévenir EAU d'AZUR, par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de commencer les travaux, dès l'obtention du permis de construire.

Un repérage précis du tracé de la canalisation sera réalisé ensuite en présence du constructeur pour lui permettre d'adapter son projet de construction en fonction de la présence de la conduite. Une servitude de passage de la conduite en terrain privé devra être établie au bénéfice d'EAU d'AZUR avant la réalisation des travaux.

Défense incendie :

Avis à demander auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

Cette attestation tient compte des caractéristiques du réseau à ce jour.

Elle devra être renouvelée dans un délai de 12 mois.

02 OCT. 2023

Vu le,

**Le Responsable du service Maîtrise d'Ouvrage
Eau Potable d'EAU d'AZUR**

Florian HINCKER

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel communiquées par le demandeur font l'objet d'un traitement dont le responsable est Eau d'Azur.

Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux salariés d'Eau d'Azur habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données à caractère personnel ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : donneespersonnelles@eaudazur.com.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, le Demandeur peut contacter la CNIL : 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS CEDEX 02 – tél : 01 53 73 22 22 (www.cnil.fr).